

Bulletin d'informations de la mairie de Domazan

Direction de la publication Louis DONNET

Rédaction et mise en page

Patricia ZORNINGER

Une info à communiquer? communication@domazan.fr

→Horaires

Lundi / mardi / jeudi 8h00-12h00

14h00-16h30

Mercredi

9h00-12h00

Vendredi 8h00-12h00

Samedi 9h00-11h45

▼Coordonnées

2 avenue des Miougraniers

Tél.: 04 66 57 03 28 Fax: 04 66 57 09 74 mairie@domazan.fr

→Permanence

Monsieur le Maire assurera une permanence

Samedi 20 janvier 2024 de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

▼Site internet

www.domazan.fr

▼Facebook

@newsletter.domazan.fr









N° 855 | 08 janvier 2024



Monsieur le Maire, son Conseil Municipal et tous les agents communaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.



Depuis le <u>1er janvier 2024</u> la collecte des ordures ménagères et des déchets verts a changé. La collecte a lieu le <u>MARDI</u> à la place du <u>vendredi</u>, pas de changement pour le tri sélectif (bac jaune).



Collecte le vendredi les semaines impaires (sortir le bac la veille impérativement)



Collecte le mardi (sortir les bacs la veille impérativement)

Suite au non collecte des bacs sur certaines tournées, les équipes du SMICTOM Rhône-Garrigues sont fortement mobilisées pour retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible. Comptant sur votre compréhension.



NUIT DE LA LECTURE



Samedi 20 janvier 2024 À 18h30

Au foyer rural

Programme

Contes, Lecture d'un texte de Rodolphe Noureev Chorale de Domazan Collation offerte Film Billy Elliot Tout public - gratuit

venez nombreux!



Numéros utiles

Police Secours

17

Pompiers

18

Gendarmerie Aramon

04 66 57 03 53

Police Intercommunale

de nuit

06.37.65.44.27

Enfance Maltraitée

0800 05 41 41

Violence femme Info

3919

Centre Antipoison

04 91 75 25 25

SAUR

04 30 62 10 00

ENEDIS Dépannage

09 726 750 30

GRDF Dépannage

0800 473 333

SMICTOM

04 90 15 17 80

Télécom Dérangement

3900/3901 Pro



Médiathèque

04 66 04 73 73 mediatheque@domazan.fr

Mercredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Jeudi

16h30 / 19h00

Samedi

10h00 -12h00



Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi

9h00-12h00/14h00-16h30

Mercredi/vendredi

9h00-12h00

Samedi

9h00-11h45



Marché

Mardi matin

08h00 - 12h00

Réunion publique pour le dispositif de participation citoyenne

Lundi 08 janvier 2024 À 18h30 au foyer communal



INSCRIPTION ECOLE MATERNELLE ANNÉE 2024-2025

Vous pouvez dès à présent demander le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 à l'accueil de la mairie pour les enfants né-e-s en 2021. Ils devront être retourner avant le 1er février 2024.

BISTROT DE L'HOSTE

Vendredi 12 Janvier à 20 H00

Karaoké + Tapas

Dimanche 14 Janvier à 10H30

Concours de Belote coinchée

Vous pouvez nous contacter par téléphone pour plus de renseignements.

Au 04.34.28.17.45 ou par mail à bistrotdelhoste@gmail.com



ANNONCE LOCATION STUDIO

Studio à louer à DOMAZAN pour tous renseignements merci de contacter le 06.24.43.55.89



INFO ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'engager des actions significatives en faveur de la maitrise des consommations d'énergie et afin de contribuer à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la limitation contre les nuisances lumineuses. Monsieur le Maire et son conseil municipal ont décidé d'interrompre l'éclairage public la nuit sur une partie du territoire de minuit à 6h00 du matin sur les voies ci-après conformément à l'arrêté municipal 2023-020 :

- -Route d'Estézargues, chemin de la Rayalette,
- -Chemin du moulin à vent, chemin de la bergerie, rue des écoles, route de Théziers, avenue des marronniers, route de Signargues, chemin de Sourilhac, chemin des Bohémiennes, chemin de la Charrette, avenue des Aires, impasse des Grenaches,
- -Chemin de Saint-Victor, chemin des cèdres, chemin de Roquemaure, chemin du bois, chemin de la Vigie, chemin du Mas Blanc.

INFO PARTENAIRE



Panneau lumineux

Un nouveau panneau lumineux a été mis en place rue de l'Alambic afin de diffuser les informations relatives à la Communauté de Communes du Pont-du-Gard et de la Commune de Domazan.